

Les sections internationales du lycée

Allemand — Anglais — Espagnol — Italien —
Polonais

Le recrutement est académique. Les candidats passent obligatoirement des tests (écrit et oral) d'admission dans la langue de section.

La demande d'admission en classe de 2^{nde} se fait directement avec le collège d'origine de l'élève. Les résultats aux tests et l'admission en 2^{nde} sont deux choses distinctes. La réussite aux tests ne vaut pas admission en classe de 2^{nde}.

Les résultats de l'affectation seront connus fin juin 2023. Les familles seront convoquées début juillet pour les inscriptions en 2^{nde}.

Pour les informations concernant le fonctionnement et les particularités de chacune des sections internationales, nous vous invitons à consulter les flyers des sections sur notre site internet du lycée, rubrique « Formations » « S.I. ».

Des réunions d'information auront lieu. Les dates, horaires et lieux seront affichés dans les collèges et sur notre site internet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter par mail
Laurence STELMACH
Secrétariat des Elèves
Secretariat.eleves.lips@ac-strasbourg.fr

POUR LES ÉLÈVES QUI ARRIVENT DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Votre enfant a suivi sa scolarité en France ou dans le système français (AEFE) :

Entrée en 2^{de} GT : les vœux sont saisis par le chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

Entrée en 1^{ère} et terminale : contacter la DSDEN afin de faire une demande d'admission.

Votre enfant arrive de l'étranger et a suivi une scolarité autre que française :

Pour les enfants francophones : contacter la DSDEN pour faire une demande d'admission.

Pour les enfants étrangers : contacter le CIO dès l'arrivée en France afin de passer des tests de positionnement pour valider le niveau d'admission.

C.I.O. Centre d'Information et d'Orientation

14 rue du Maréchal Juin

67084 Strasbourg cedex

Tél : 03 88 76 77 23 cio.strasbourg@ac-strasbourg.fr

DSDEN Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Service de la DIVEL

65 avenue de la forêt noire

67083 Strasbourg cedex

Tél : 03 88 45 92 50 Ce.ia67@ac-strasbourg.fr



Rentrée 2023 en 2^{de} Section Internationale



Lycée International

1 rue des Pontonniers

CS 80041

67017 STRASBOURG CEDEX

Tél 03 88 37 15 25

Courriel : lycee.international@ac-strasbourg.fr

Du 28 novembre 2022 au 13 janvier 2023

Pré-inscription aux tests d'entrée sur le site du lycée

www.lyc-sections-internationales-strasbourg.ac-strasbourg.fr rubrique « **ADMISSION S.I.** »

Date limite de retour des fiches de candidature
et des pièces complémentaires :

21 janvier 2023

La convocation aux tests sera envoyée par
courriel avant le 03 février 2023.

Tests écrits et oraux
du 01 mars au 24 mars 2023

Envoi des résultats aux familles fin du
mois de mai 2023

Les élèves de section internationale

Les sections internationales offrent aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France la possibilité d'être intégrés dans le système scolaire français tout en continuant les apprentissages dans leur langue maternelle.

Dans le même temps, les SI offrent à des enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires la possibilité de développer ces compétences en bénéficiant d'un environnement bilingue et biculturel.

LE PARCOURS DE FORMATION EN SECTION INTERNATIONALE (S.I.)

La formation en SI constitue un parcours exigeant. Elle peut commencer dès le CP pour aboutir à la classe de terminale. Les élèves de SI suivent une scolarité française à laquelle sont intégrés des enseignements spécifiques leur permettant de suivre **une formation poussée dans la langue du pays partenaire** et selon la tradition pédagogique du pays partenaire.

Au lycée, deux disciplines sont dispensées dans la langue de la section, en fonction de programme mis en place conjointement par le ministère français et les autorités éducatives du pays partenaire :

- la « langue et littérature » : plus qu'un enseignement de langue étrangère, il s'agit d'un enseignement de lettres dans la langue de la section, au même titre que le français.
- L'histoire-géographie : le programme français est adapté de façon à laisser une large place à l'histoire et à la géographie du pays de la section.

LES ENSEIGNANTS DE SECTION INTERNATIONALE

Les enseignants de section internationale sont le plus souvent locuteurs natifs de la langue qu'ils enseignent et titulaires des diplômes d'enseignement du pays partenaire.

EXAMENS ET DIPLOMES

Les élèves ayant suivi un parcours de formation en section internationale passent des épreuves spécifiques au baccalauréat de façon à obtenir le Baccalauréat Français International (BFI), qui jouit d'une reconnaissance importante notamment auprès des universités étrangères.

Le BFI est constitué :

- des épreuves obligatoires de droit commun
- de 2 épreuves orales spécifiques en langue vivante A dans l'enseignement « connaissance du monde » et « approfondissement culturel et linguistique »
- d'une épreuve spécifique d'histoire-géographie (écrit et oral)

Les coefficients du BFI :

Pour obtenir l'indication « baccalauréat français internationale » sur le diplôme du baccalauréat, le candidat doit obtenir une moyenne d'au moins 10/20 dans l'ensemble des épreuves. Les coefficients relativement élevés de ces épreuves leur font ainsi jouer un rôle important pour l'obtention du diplôme ou celle d'une mention.

Seuls les élèves scolarisés dans l'académie de Strasbourg ou qui vont emménager dans l'académie pour la rentrée de 2023 peuvent s'inscrire aux examens d'entrée des Sections Internationales du Lycée International des Pontonniers